



## Fiscalité statut étudiant

Par **marc95**, le **16/04/2016** à **12:06**

Bonjour,

Ma fille de 19 ans est étudiante et rattachée à notre foyer fiscal :

- Elle a reçu une somme inférieure à 1.000 euros, en tant qu'"apporteur d'affaires". Doit-on la déclarer dans les impôts ?
- Elle a également fait un job étudiant l'été dernier et a perçu un salaire (somme inférieure à 3 fois le Smic) : doit-on également la déclarer ?

Si ces 2 sommes sont déclarées : payera-t-on des impôts dessus ?

Si ces 2 sommes ne sont pas déclarées : que risque-t-on ?

Merci pour vos réponses...